

Le 27 novembre 2011

FICHE DE POSTE
Responsable du Pôle technique Air
Catégorie A+

Prise de fonction envisagée à compter du 15 janvier 2012

Contexte

L'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires (ACNUSA) est une autorité administrative indépendante chargée de contrôler l'ensemble des dispositifs de lutte contre les nuisances générées par le transport aérien. L'extension des compétences de l'ACNUSA à la pollution atmosphérique a pris effet au 1^{er} novembre 2010. Elle est définie par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 (dite « Grenelle II »), article L. 174 et L. 175.

Deux membres supplémentaires de l'Autorité ont été nommés en janvier 2011, l'un compétent en matière d'émissions atmosphériques de l'aviation, et l'autre compétent en matière d'impact de l'activité aéroportuaire sur l'environnement.

D'après la loi, l'Autorité peut émettre des recommandations sur toute question relative aux nuisances environnementales générées par le transport aérien sur et autour des aéroports. Elle est également consultée par les autorités chargées de l'élaboration des schémas régionaux du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) ou des plans de protection de l'atmosphère (PPA), pour les territoires impactés par un grand aéroport.

Enfin, s'agissant de la pollution atmosphérique générée par l'aviation, l'Autorité est chargée de « *contribuer au débat en matière d'environnement aéroportuaire* ». A ce titre, l'Autorité peut formuler des propositions d'études pour améliorer les connaissances dans ce domaine et diffuser ces études.

Définition de l'emploi

Sous l'autorité de la présidente de l'ACNUSA, le responsable du pôle technique propose le programme de travail du pôle technique Air qui est arrêté par les membres de l'Autorité.

Il prend connaissance au nom de l'Autorité des informations et propositions émises par l'ensemble des parties concernées par la pollution atmosphérique liée à l'exploitation des aéroports.

Il assure les fonctions de conseiller technique de l'Autorité dans le domaine de la pollution atmosphérique. Il représente la présidente de l'Autorité dans les instances officielles à la demande de celle-ci.

Activités essentielles

- Piloter les actions de l'Autorité dans le domaine de la pollution atmosphérique sur et autour des aéroports
- Mettre en place et maintenir une veille et des outils de suivi de cette problématique, notamment sous formes de tableaux de bord
- Synthétiser les informations disponibles, les constats et les études techniques à l'intention des membres de l'Autorité

- Participer à l'élaboration des préconisations et recommandations de l'Autorité
- Assister les membres de l'Autorité pour les avis à rendre dans ce champ de compétences
- Rédiger le rapport annuel dans ce domaine
- Entretenir le dialogue avec tous les partenaires présents dans ce champ de compétences
- Participer à des groupes de travail thématiques et organiser/animer des réunions techniques avec les différents partenaires
- Proposer des thèmes d'études sur la pollution atmosphérique, rédiger les cahiers des charges, lancer les consultations/commandes dans le respect du budget alloué, assurer le suivi des études et veiller à la qualité technique des productions
- Participer aux réunions plénières de l'Autorité et aux réunions organisées avec les Commissions Consultatives de l'Environnement sur les plateformes
- Participer à la communication de l'Autorité dans le domaine de la pollution atmosphérique : élaboration, validation et mise à jour des contenus de différents supports dont par exemple le site internet

Compétences requises

- Formation en physique et chimie de l'atmosphère
- Expérience professionnelle (5 ans minimum) relative à la qualité de l'air ambiant, aux émissions atmosphériques et/ou aux impacts de l'activité aéroportuaire sur l'environnement souhaitée
- Aptitude à l'assimilation d'informations techniques et à la synthèse
- Capacités rédactionnelles
- Capacité de représentation
- Bonne connaissance de l'administration
- Maîtrise de l'anglais

Environnement, contexte de travail, rattachement hiérarchique

- Il agit sous l'autorité hiérarchique du président de l'Autorité auquel il rend compte, et en étroite collaboration avec la secrétaire générale.
- Il est en relation avec :
 - les services du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, en particulier la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC)
 - les services techniques des aéroports : laboratoire d'Aéroports de Paris notamment et direction du développement durable sur les autres aéroports
 - les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA)
 - les associations de riverains, les préfetures, les élus, les représentants des professionnels de l'aéronautique
- Des déplacements réguliers sont à prévoir sur les principales plateformes en France métropolitaine et occasionnellement à l'étranger en fonction des besoins d'études éventuels.

Contact

Patricia Lemoyne de Forges – Présidente de l'ACNUSA
3, place de Fontenoy
75 007 PARIS

Courriel : contact@acnusa.fr

Constitution du dossier de candidature

- Curriculum vitae détaillé
- Lettre de motivation